



St-Sulpice (Vaud)

AVIS D'ABATTAGE

Affiché du 15 avril 2026 au 15 mai 2026

Adresse	:	Chemin du Roz 6
N° parcelle	:	492
Propriétaire	:	Mme Aline Völlinger
Genre d'arbre	:	1 Thuya (Thuya plicata)
Motif de la requête	:	Risque sécuritaire ou phytosanitaire avéré
Compensation demandée	:	Oui
Plan de situation	:	



Toutes interventions ou oppositions sont à signaler par écrit : Commune de St-Sulpice, Service de l'aménagement du territoire, case postale, 1025 St-Sulpice, d'ici au 15 mai 2026.



Demande d'autorisation d'abattage

PROPRIÉTAIRE(S) NOM/PRÉNOM : VOELLINGER ALINE
 ADMINISTRATEUR(TRICE) PPE : _____
 ADRESSE DU BIEN-FONDS : 6 ch. du Roz 1025 St. Sulpice PARCELLE N° : 492
 TÉL : 079 773 10 66 MAIL : _____
 ADRESSE DE CORRESPONDANCE : 6 ch. du Roz 1025 St. Sulpice

DÉSIGNATION EXACTE DU/DE(S) ARBRE(S) FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE								
*N° SUR PLAN	NOMBRE	ESSENCE À ABATTRE	CIRCONFÉRENCE (CM) À 1M DU SOL	HAUTEUR (M)	ÂGE (ANS)	ÉTAT SANITAIRE	ESSENCE(S) PRÉVUE(S) EN COMPENSATION	HAUTEUR
1	1	thuya	plus 30cm Pm	plus 50		intérieures	haie vive	—
2			multitrans			branches	Arbres fruitiers	
3						pourvies	en espaliers	
4								

MOTIF DE LA DEMANDE selon art. 15 LPrPNP

- Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés.
 Entrave avérée à l'exploitation agricole.
 Impératifs de construction ou d'aménagement.

Autre : voir audience du 19.6.2025 à Renens, Préfecture de l'Ouest

JUSTIFIER LE MOTIF D'ABATTAGE : témoins : R. Keller + P. Tschopp
témoins : R. Keller + P. Tschopp

ANNEXES À JOINDRE, SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT TRAITÉS : (art. 19 RLPrPNP)

- Photos du/des arbre(s) à abattre et lieu ;
- Plan de situation (<https://saint-sulpice.geocommunes.ch>) indiquant par *numérotation l'emplacement du/des arbre(s) à abattre ;
- Plan de situation indiquant l'emplacement et l'essence de la/des plantation(s) compensatoire(s) ;
- Une copie de la pièce d'identité du(des) propriétaire(s) ou administrateur(trice) ;
- Si transmis par un mandataire : procuration signée par le/les propriétaire(s) avec une copie de la pièce d'identité du/des propriétaire(s).

DANS CERTAINS CAS, LA MUNICIPALITÉ SE RESERVE LE DROIT DE DEMANDER DES COMPLÉMENTS D'INFORMATION.

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance du règlement communal sur la protection des arbres, de ses annexes, sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) et de son règlement.

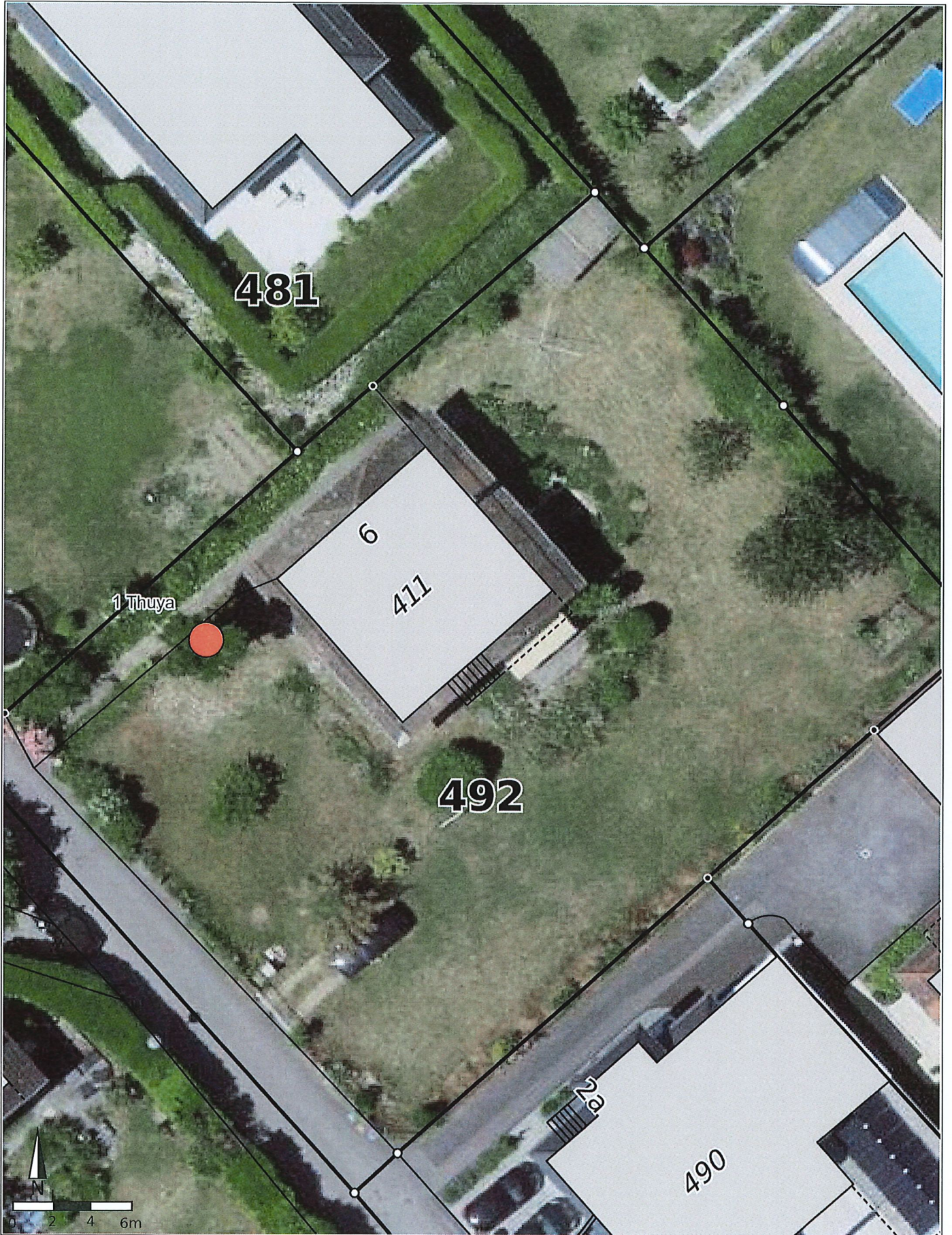
Il est à noter que le propriétaire est tenu par la loi de ne pas commencer ses travaux avant l'expiration du délai de recours, prolongé le cas échéant des fêtes judiciaires, l'autorisation d'abattage n'entrant en force qu'après cette échéance.

La signature ci-dessous autorise les personnes assermentées du Service de la voirie ainsi que nos spécialistes des arbres à pénétrer dans la (les) parcelle(s), même en l'absence du propriétaire, afin d'instruire la présente requête.

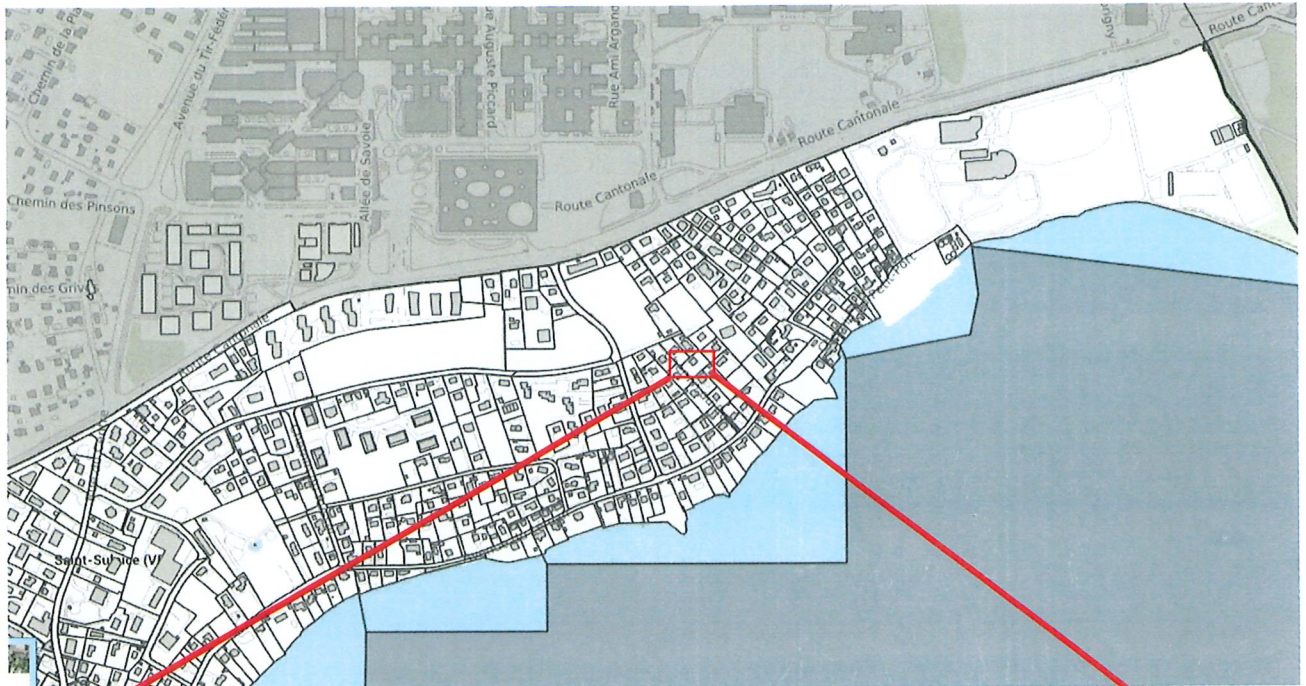
Lieu et date : St. Sulpice 16.3.2025 Signature du (des) propriétaire(s) : A. Voellinger
 Nom, prénom du (des) signataire(s) : _____

RESERVÉ AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU TERRITOIRE :

Préavis du spécialiste en soin des arbres : positif négatif Expertise du : _____
 Mise à l'enquête : du _____ au _____ Contrôle de la plantation le : _____



Plan de situation, ch. du Roz 6, 1012 St-Sulpice (15.03.2026)



Emplacement de l'arbre à abattre (thuya)



Emplacement de la plantation compensatoire, essence : pomme Boskoop



Morges, le 10/04/2026

COMMUNE DE ST-SULPICE
à l'att. de Mme Ascension
Service Technique
Rue du Centre 60
1025 St-Sulpice

Constat parcelle 492
Thuya

Madame
Suite à notre visite sur place, voici notre rapport :

- ° Analyse visuelle VTA (visual tree assessment)
- ° Conclusions

Si vous avez des questions complémentaires, nous sommes à votre entière disposition.
Veuillez agréer, Madame, nos salutations les meilleures.

Béguin Nicolas
Arboriste-conseils





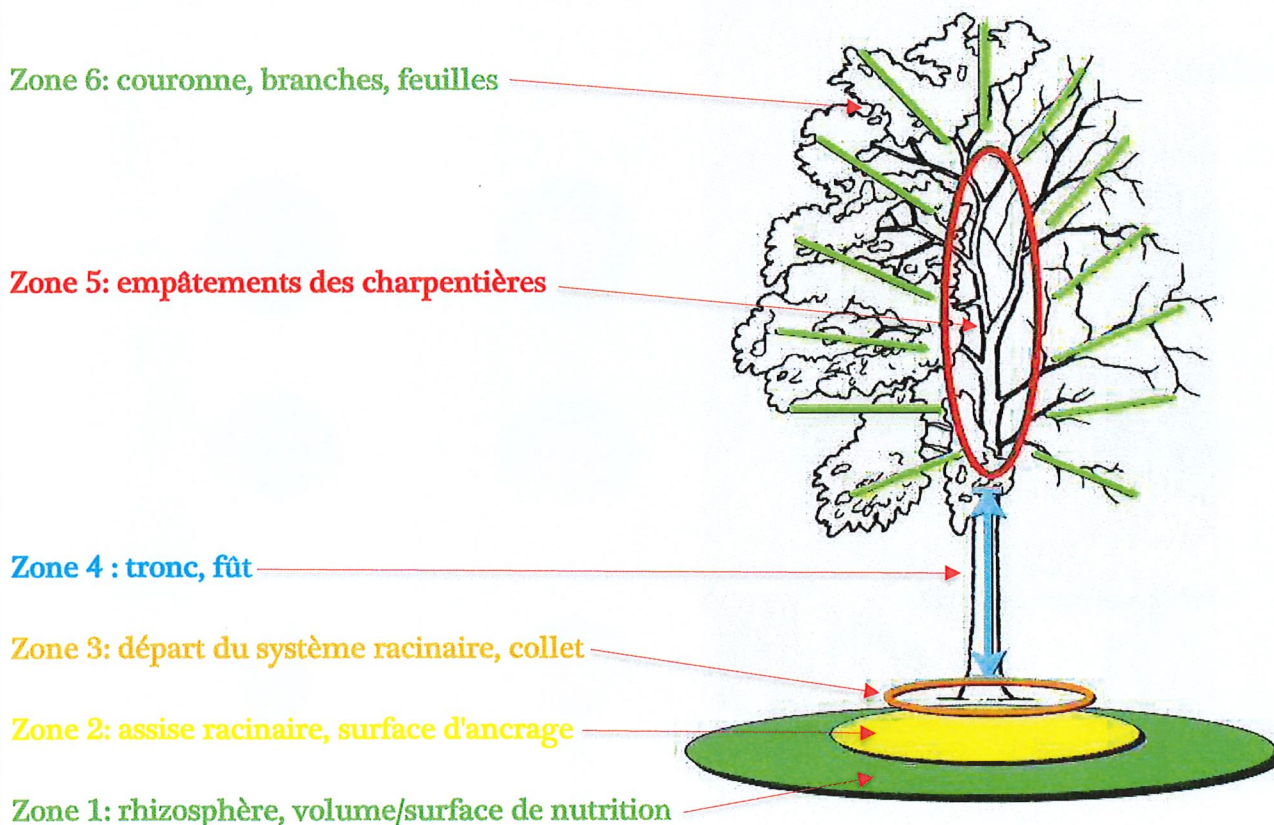
Zones d'observations

Méthode VTA (visual tree assessment - analyse visuelle des arbres)

La méthode VTA est une méthode reconnue à l'échelle internationale pour l'inspection des arbres. Cette méthode permet l'analyse du langage du corps et de la mécanique des arbres. Les symptômes et défauts externes sont identifiés et inspectés. Les dégâts internes sont analysés et évalués afin de mesurer les risques de rupture. De cette analyse découleront des investigations plus approfondies si nécessaire afin d'aboutir à une conclusion impartiale. S'en suivra une recommandation de soins ou l'éventuel abattage de l'arbre afin de minimiser les risques pour les cibles potentielles.

Réf : Prof. Dr. Claus Mattheck

Les zones étudiées sont décomposées de la façon suivante :



Arboristes-conseils Sàrl, cp 68, Morges 1

+41 076 331 67 31 – www.arboristes.ch - info@arboristes.ch

Rapport d'analyse visuelle VTA (visual tree assessment)

Mandataire / Client :	Commune de St Sulpice, Mme Ascension
Date:	10/04/26
Essence:	Thuya <i>Thuya plicata</i>
Lieu:	Ch du Roz 6 / parcelle 492

Analyse physiologique et mécanique



Environnement : herbe, dallage



Descriptif : houppier partiellement desséché, destructuré

Rien à signaler R.A.S.

Arbre à entretenir

Arbre à sécuriser

Arbre dangereux

Conclusions : faible pérennité

Préconisations :

Expl. : remplacement par un feuillu, arbre-tige d'une circonférence minimale de 18-20cm (soit env.200-250cm ht)

Béguin Nicolas
Arboriste-conseils

Morges, le 11/04/26